

Vague bleue

Comité de rédaction PLRY, resp. A.Briand

Périodique du PLR Les Libéraux-Radicaux - Yverdon-les-Bains



Points forts

Au sommaire de ce numéro:

Page 1

PLACE D'ARMES :

- Parking souterrain

Page 2

ROUTE DE CONTOURNEMENT :

- Qui décide ?

ZONES ARTISANALES :

- Favoriser l'emploi ou pas !

Page 3

ACCUEIL DES ENTREPRISES :

- Promotion du Parc scientifique & technologique.

INVESTISSEMENTS :

- Un calcul simple à faire !

Page 4

SUPPRESSION DE PLACES :

- Cela suffit !

URBANISME ET IMMOBILITE :

- Plan de stationnement...

PLACE D'ARMES & PARKING

La Place d'Armes :

un poumon de notre cité

La démarche participative pour l'aménagement de la Place d'Armes étant terminée, la commune a lancé un appel aux futurs investisseurs pour le parking souterrain de ladite Place.

A ce jour le nombre de places de parc entre la Rue des Remparts, le parking de la Place d'Armes, le parking situé à côté de l'Office du Tourisme et le parking de l'Ancien Poids Public est de 650 places environ appelées en principe à disparaître avec la création d'un parking souterrain.

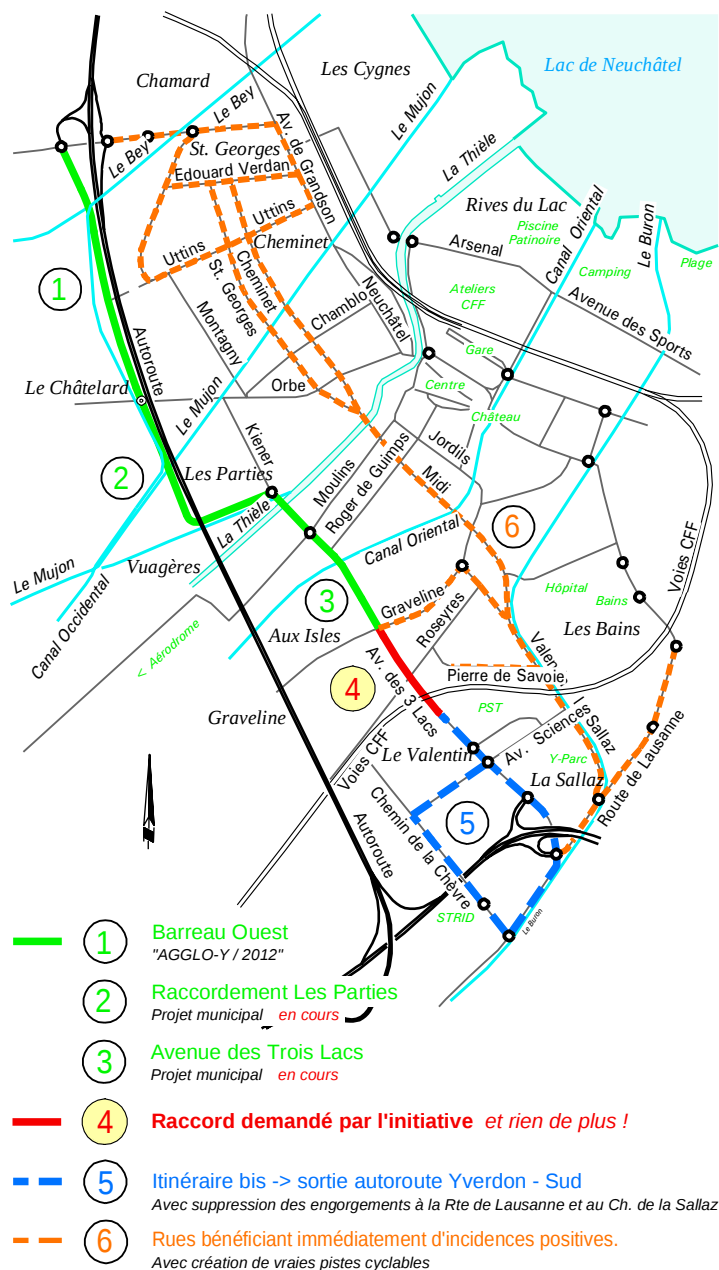
Le PLRY a formé un groupe de travail comprenant des personnes issues des milieux politique, de la construction de parkings et financier. Après avoir rencontré les commerçants du Centre Ville et échangé positivement avec la SIC, le PLRY défendra avec force un parking d'au minimum 850 places.

Chiffres à l'appui, il ressort en effet qu'un ouvrage de cette envergure peut parfaitement être réalisé et ceci à des coûts de stationnement abordables.

Par conséquent, le PLRY défendra un parking supérieur aux places supprimées en raison de la croissance

démographique de notre ville dans un laps de temps relativement court (5 à 10 ans). Il en va de la survie des commerces de notre Centre Ville et de l'attractivité de cette place utilisée par un grand nombre de personnes venant de toute la région ! Soyons réalistes : ces personnes ne se déplacent pas uniquement en transports publics et elles ont régulièrement besoin d'un parking facilement atteignable, y compris pour travailler. Un partenariat public-privé est indispensable à la réalisation de ce parking. Des places devront pouvoir être acquises par des habitants, des commerces ou des sociétés de service. Il existe ainsi plusieurs stratégies financières afin que partenaires, commune et utilisateurs y trouvent leur compte. La Ville se donne enfin les moyens de réaliser un parking souterrain au centre-ville. Ne passons donc pas à côté d'une réalisation d'avenir pour les prochaines générations et le développement de notre cité : OSONS ! Au besoin, les citoyens seront invités à se prononcer sur le contenu de cet important projet.

ROUTE DE CONTOURNEMENT - Qui décide ?



ZONES ARTISANALES

Facilitons la création d'emplois !

La Ville d'Yverdon-les-Bains est en pleine mutation et doit réussir le passage d'un cap important pour son développement futur. Dans ce cadre, il est important que tous ses pans d'activités soient pris en compte dans le cadre des mesures à mettre en place pour garantir un développement de notre ville harmonieux et respectueux. Récemment, la commission immobilière du conseil communal a été interpellée par un groupement d'entreprises et d'artisans en recherche de terrains destinés à assurer le développement de leurs structures.

La pénurie de terrains en zone d'activités s'est en effet accrue ces dernières années et il est devenu

quasiment impossible pour une entreprise de pouvoir en acquérir.

Il est important pour la bonne santé d'une ville que des entreprises et artisans souhaitant s'établir ou se développer sur son territoire puissent le faire.

Nous constatons qu'un certain nombre de villes de Suisse romande l'ont bien compris et mettent tout en œuvre pour que cela soit possible à court terme.

Nous ne pouvons cependant pas tout axer sur la venue de nouvelles entreprises à caractère scientifique et technologique.

La ville doit se construire et fonctionner en garantissant des places de travail à tout-un-chacun et en s'assurant des rentrées fiscales qui lui permettront

La réalisation du tronçon Sud entre le giratoire existant du PST et le giratoire du carrefour Rue des Moulins est prioritaire dans la perspective d'une amélioration du transit inter-quartiers et d'un retour au calme aux Rues du Midi, Valentin, Sallaz. C'est d'abord cela que les Yverdonnois ont accepté en votant OUI à "Stop aux bouchons".

C'est un fait largement reconnu que celui qui paie est aussi celui qui décide. Dans le cas de la route le citoyen payeur a décidé. Dans le processus en cours pour réaliser la route de contournement, un crédit de 1,7 million a été approuvé par le Conseil communal. Ce crédit d'étude doit permettre de définir le tracé de la future route de contournement dans son intégralité (de la sortie d'autoroute Sud "PST" à la sortie Ouest "Montagny").

Seul le tronçon 4 (en rouge sur la carte) devrait être traité tout de suite indépendamment du tronçon entre la sortie Ouest "Chamard" et la chaussée de Treycovagnes (tronçons 1 et 2 en vert sur la carte). Celui-ci pourrait attendre, car une des principales raisons d'être des tronçons 1 et 2 sera de desservir le futur quartier des "Parties", qui pour l'heure n'est qu'un projet.

Le 25 novembre 2012 les Yverdonnois ont décidé, contre l'avis de la Municipalité et du Conseil communal à majorité Rose-Verte, de soutenir l'initiative "Stop aux bouchons". La Municipalité doit s'exécuter, que cela lui plaise ou non et sans délai comme le demandait le texte d'initiative. Cette demande de crédit va dans ce sens et nous nous en réjouissons pour autant qu'elle ne constitue pas une excuse pour reporter à plus tard le début des travaux, sous prétexte que seule la vision générale permettrait de débiter ces travaux. Nous voulons que la route de contournement soit prise au sérieux, contrairement au skate-park dont la Municipalité, neuf ans après l'acceptation par le Conseil communal, se demande si elle va le construire en béton ou en bois ! Les skateurs apprécient... Alors qu'on se bouge pour les deux objets!

Quartier Gare-Lac Mise au point !

Un des objectifs du plan directeur localisé Gare-Lac est de rapprocher la Ville du lac, nous disent les autorités. Le PLRY partage cette vision : il défendra auprès de la population (en lui demandant son avis, si nécessaire) un accès au lac pour tout-un-chacun et s'opposera donc à une éventuelle fermeture - aberrante - de la Rue de l'Ancien Stand au trafic motorisé individuel.

d'assumer les importants investissements auxquels elle doit faire face aujourd'hui.

Dès lors il est, pour nous, difficilement acceptable, qu'au nom d'une vision utopiste de l'urbanisme, on ne tienne pas compte de ce problème de pénurie et que l'on bloque les rares parcelles susceptibles de pouvoir remédier à cette situation.

Il s'agit de faire vite et de répondre aux attentes, maintenant !

En conclusion, le PLRY demande à la Municipalité de tout faire pour que les entreprises et artisans n'aillent pas s'établir dans d'autres communes, d'une part, et de poser rapidement les conditions-cadres pour créer de nouvelles place de travail, d'autre part.

ACCUEIL DES ENTREPRISES

Politique d'accueil des entreprises sur Y-Parc : elles sont les bienvenues... mais sans voitures !

La " vision " dogmatique affichée par les responsables de la mobilité de la Ville a à nouveau fait mouche dans le cadre de la mise sur pied du nouveau règlement applicable à la zone Y-Parc (malgré le fait que la densité de constructions soit triplée, ce qui doit ici être salué) :

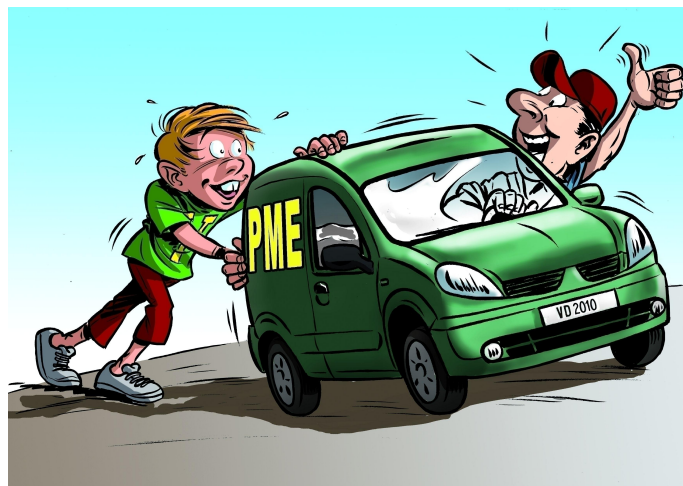
- tout d'abord, et après de savants calculs très théoriques, le nombre de places de parc sera plafonné de façon arbitraire, sans tenir compte de l'attrait exceptionnel que ces terrains proches de l'autoroute peuvent susciter pour les entreprises en terme d'accessibilité, tant sur le point de la logistique que pour l'accueil de leurs clients et leurs employés venant de l'extérieur.

- selon nos projections, nous sommes arrivés à la conclusion qu'une entreprise pourrait n'obtenir, pour six places de travail, qu'une seule place de parc sur sa parcelle ! URBAT ne dément pas ce résultat...

- cette approche restrictive, nous disent les responsables de la mobilité, serait " bien accueillie " par les entreprises. C'est inexact, selon ce que l'on sait des discussions nourries qui ont lieu dans le cadre de l'élaboration d'un concept de mobilité pour Y-Parc ;

- le PLRY, lui, a notamment prôné et obtenu 1) la suppression d'une réglementation qui aurait obligé une entreprise à mettre sur pied un concours d'architecture pour chaque nouveau bâtiment et 2) que des médecins puissent s'établir sur le PST, ce qui était refusé par la Ville et par la Commission d'éligibilité composée de 3 personnes seulement et nommées par la Municipalité.

Alors... les entreprises sont-elles vraiment les bienvenues à Y-Parc ? Nous en doutons sérieusement, vu la ligne stratégique actuelle de la Ville et les réponses pas toujours positives données aux différents prospects. Il ne faudrait pas que le cas d'UPS Cablecom (quelque cent places de travail), qui a décidé quitter le Parc, se généralise. A quand dès lors une vraie politique de création d'emplois à Yverdon-les-Bains ? Le PLRY prône d'ici-là une application souple du règlement du PST et que des dérogations soient accordées pour les cas qui le méritent (notamment en raison de la notoriété de l'entité concernée, par exemple, ou du nombre d'emplois à créer). Le règlement le permet.



INVESTISSEMENTS

Yverdon-les-Bains, chère ville d'études...

Sûr que les conseillers communaux yverdonnois qui - en 2008 - votaient promptement et par tranches successives - un total de 4 millions de fr de crédits "AGGLO-Y" étaient loin de se douter de la lenteur de réalisation de l'agglomération yverdonnoise de demain.

Hormis une série de couverts à vélo (à réaliser) que vient de voter le Conseil communal d'Yverdon, les élus de 2008 sont en droit de s'interroger sur la concrétisation des mesures "prioritaires" inscrites dans le programme de 1re génération d'AGGLO-Y, des "priorités" qui baignent dans le vaste bassin des pré-études... révisées par d'autres études, contrôlées par des sondages ou autres mesures parallèles.

Parmi elles, l'Adaptation du Plan directeur communal et la Révision du Plan général d'affectation du sol et de son règlement datant de 1995 sont prévues pour ... 2017 et encore, sur motion votée à la quasi unanimité par le Conseil communal en 2012 et sur ferme intervention du Conseil d'Etat en 2013. Quant à l'affectation du terrain Les Parties (av. Kiener), l'herbe et les cultures s'y développeront encore des années. Aujourd'hui, le crayon de la majorité rose-verte est comme paralysé et bloque quant il s'agit de dessiner une route de contournement votée par la population yverdonnoise.

De même, les routes d'accès au Coteau Est - à réaliser prioritairement en 2011, la réorganisation de l'interface de transports publics de la place de la Gare ne sont inscrites que dans les intentions.

En clair, près de sept ans après les premières études étiquetées AGGLO-Y...et quasi autant de millions de fr. plus tard, Yverdon-les-Bains est devenue doublement une ville d'études : la HEIG - Haute Ecole d'Ingénieurs et de Gestion- s'agrandit avec succès, et la cité thermale est elle-même un objet d'études... multi-sites !

Entre-temps, la Confédération - qui a promis aux agglomérations des subventions pour les réalisations améliorant les transports publics et la mobilité douce - a fait ses comptes. Il en ressort qu'elle octroiera un total d'une bonne dizaine de millions (exactement 10,94 mio.fr) aux sept communes formant AGGLO-Y... sur présentation des factures de leurs réalisations ! En clair, Yverdon-les-Bains recevra simplement à peu près ce qu'elle a payé ...pour les études et contre-études commandées par la Municipalité !



SUPPRESSION DE PLACES DE PARC - CELA SUFFIT !

A Yverdon, le Service de l'urbanisme applique, sans avis ni consultation, une stratégie d'entrave à la circulation du transport individuel motorisé par la création de nombreuses chicanes et rétrécissements qui nuisent surtout à la sécurité des cyclistes en pénalisant également la fluidité du trafic des transports publics. La suppression insidieuse, au coup par coup, de places de parc participe à cette démarche. Pour éviter la polémique, les places de parc disparaissent en catimini mettant les usagers devant le fait accompli. Les responsables de ces choix, qui imposent cette vision, oublient qu'Yverdon est la Ville-Centre de toute une région et que d'y accéder et de s'y parquer constitue une alternative incontournable à l'attrait de l'ensemble des activités liées à l'emploi, à la culture, au sport, et au commerce en général,

pour les petites enseignes comme pour les grandes.

Empêcher les habitants de la périphérie d'accéder au centre et d'y parquer, c'est tuer le commerce du centre-ville.

Si les commerces en périphérie d'Yverdon n'ont pas à se plaindre de cette situation, il n'en est pas de même pour ceux du centre qui contribuent pleinement au maintien de la qualité de vie de ses habitants en améliorant leur quotidien.

Qu'aurons-nous gagné lorsque la ville sera vidée de ses commerçants obligeant les Yverdonnois à faire leurs courses ailleurs?

Un peu plus de bon sens et moins de théories à la mode, c'est cela que nous attendons. Enfin, quelques questions:

- Où en est le plan des circulations?

- Quel parking pour la Place d'armes ?

- Rue des Remparts : à quand la mise en conformité des marquage des passages piétons et du gabarit de chaussée

excessivement dangereux au droit de la Ruelle Butin ?

- Quelles propositions, efficaces et gratuites, pour favoriser le covoiturage? Des questions auxquelles il faudra bien que la Municipalité à majorité Rose-Verte réponde et rapidement.

Les Yverdonnois attendent ces réponses !

Le droit de savoir

Urbanisme et circulation - Les entraves nuisent à la fluidité. C'est un fait !

Les professionnels qui aménagent notre ville l'ont-ils parcourue autrement que sur des plans ? Habitent-ils Yverdon ? Les exemples qui permettent d'en douter sont nombreux. Ainsi comment peut-on proposer, en connaissant la ville, de faire circuler des vélos à la Rue du Lac, de proposer un 30 km/h à la Route de Floreyres, ou fermer, sans concertation, le passage du pont de Montagny ?

Le Syndic (soc.) Daniel von Siebenthal, Président du Comité de pilotage d'AggloY et du Conseil d'administration de TRAVYS SA, la Municipale (verte) Marianne Savary, en charge du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments et son chef de Service Markus Baertschi, cautionnent ces démarches.

Leur fonction présuppose qu'ils connaissent la ville et les besoins des usagers. De ce fait, chacun est en droit d'attendre qu'ils cessent d'être les artisans-planificateurs des limitations, restrictions, suppressions de places de parc et interdictions qui fleurissent sur le domaine public.

Toutes ces gesticulations n'améliorent ni la sécurité, ni la fluidité du trafic ; bien au contraire.

Nous pensons qu'en organisateurs de ce chambardement ils sont responsables de ce brouillon urbanistique où les usagers du domaine public ne sont plus libres de choisir la façon dont ils se déplacent. Pourquoi autant d'obstination à réinventer la ville ? Ne serait-il pas plus simple de répondre aux attentes des Yverdonnois ?

Après ce constat le PLRY demande qu'une attention soit accordée à tous les usagers qui vivent la ville au quotidien et que cessent les consultations alibi et les colloques où quelques décideurs s'auto-congratulent.

URBANISME ET IMMOBILITE

Plan de stationnement et de l'immobilité

Le citoyen peine à trouver sa place de parc... parfois, de participant à une démocratie... souvent! Il peine à circuler et il peine à être consulté. Le plan directeur du stationnement se met lentement en place. Introduit de manière échelonnée il provoque, malheureusement, des reports sur les zones intermédiaires où les habitants ont de plus en plus de difficulté à trouver les places de parc nécessaires.

Des véhicules stationnent, sans bouger parfois durant plusieurs semaines, privant des contribuables yverdonnois d'une place à proximité de leur domicile.

Une évolution des mentalités est nécessaire dans ce dossier complexe. Personne n'a un droit absolu à pouvoir bénéficier d'une place sur le territoire

commun. Pourtant la collectivité doit offrir de meilleures solutions au problème de chacun.

Chacun d'entre nous

1. Marchera un peu plus ou pédalera volontiers s'il sait où circuler en se sentant mieux protégé.

2. Limitera ses parcours s'il sait où trouver la place de parc dont il a besoin pour ses activités.

3. Tentera d'avoir ses places de parc sur un territoire privé ou collectif pour autant qu'on en facilite la réalisation et l'accès.

Un véritable plan de stationnement ne peut se réaliser qu'avec un plan directeur des circulations qui doit viser à la fluidité du trafic en gardant, voire en augmentant, l'espace destiné aux divers usagers. Si, au contraire, ces deux plans manifestent d'abord la volonté de faire la leçon aux motorisés, tout en leur multipliant les obstacles, ils provoqueront alors une large opposition. Faire tourner les automobilistes en rond ou en boucle conduira, au pire à irriter et à engorger la ville, au mieux à faire tourner en bourrique nos douçâtres eco - mobilaménagementistes. N'acceptons pas que des utopistes sachent mieux que les citoyens concernés. Mobilisons-nous pour la vraie mobilité !

